

Légation de Suisse
en Italie.

Rome, le 6 décembre 1906

Rachat du Gothard
Etats subventionnants

Monsieur le Conseiller fédéral,

J'ai reçu, en son temps, votre communication du 28 novembre, en réponse à ma lettre confidentielle du 25, au sujet des dispositions du Gouvernement allemand relatives au rachat du chemin de fer du Gothard. Je vous en présente mes vifs remerciements. Inutile de vous dire qu'en me servant du contenu de votre lettre, je n'ai nommé aucune personne. J'ai tout simplement confirmé, dans un entretien que j'ai eu, depuis, avec M. Tittoni, ma déclaration, en lui faisant remarquer que je n'avais pas parlé de réponse officielle, mais de "dispositions" de la part du Gouvernement allemand.

Monsieur le Conseiller fédéral Zemp,
Chef du Département fédéral des Postes & Chemins de



La chose est donc parfaitement éclaircie et il n'y a pas de malentendu. Comme M. Tittoni continuait à parler des conditions du rachat, je lui ai dit que je n'avais pas encore des instructions du Conseil fédéral me permettant de lui donner une réponse. Je le priai seulement de bien faire comprendre à M. Rubini que les subventions avaient été données à fonds perdu et qu'il ne pouvait pas être question de leur restitution, car le Conseil fédéral n'entrerait jamais en matière sur ce terrain. Sans admettre qu'on pût parler de restitution, j'ajoutai que l'Italie avait mauvaise grâce à demander une restitution qui a déjà été largement faite par la construction du tunnel du Simplon, à laquelle l'Italie n'a contribué que pour 1.600.000 fr., sans compter tous les bénéfices que

Gênes, Milan et Côme en particulier ont retiré et retireront des routes du Gothard et du Simplon. M. Tittoni m'a dit: "C'est
 " juste et vous voyez que nous n'avons pas
 " insisté sur la question du remboursement.
 " Je croyais avoir réduit nos propositions
 " à la mesure juste et équitable, avec
 " l'intention de développer de plus en plus
 " les moyens de communication entre les
 " deux pays et, cette fois-ci, dans la
 " région orientale des Alpes. Il est à
 " espérer que des circonstances favorables
 " puissent permettre de faire les deux
 " passages, la Greina et le Splügen." j'ai
 " observé en riant: " Il faudrait que ces
 " circonstances favorables nous amènassent
 " aussi beaucoup d'argent!"

Quant à la création d'une délégation internationale pour les affaires de Gothard à l'instar de celle du Simplon, M. Tittoni

croyait que c'était là une chose toute simple, vu le bon fonctionnement de celle du Simplon. Je lui ai rappelé la bourrasque qu'avait soulevée l'institution de cette délégation à l'Assemblée fédérale et dans la presse suisse, bourrasque calmée par l'autorité du Conseil fédéral. J'ajoutai que, si l'on se présentait avec une autre délégation semblable, forcément plus compliquée puisqu'on serait à trois, l'opposition d'antan aurait beau jeu en disant: "Vous voyez, les faits nous donnent raison, vous avez créé un précédent et, maintenant, vous retombez dans la même erreur." Cet argument a paru convaincre M. Tittoni. Tout cela a été dit en conversation amicale, et comme étant l'expression d'opinions personnelles.

Légation de Suisse
en Italie.

Rome, le

Je n'ai pas encore eu l'occasion de communiquer à M. Tittoni la réponse formelle du Conseil fédéral, du 30 novembre. J'espère pouvoir la lui faire connaître demain ou après-demain.

M. Tittoni m'a dit qu'il avait mis et qu'il mettrait plus encore la sourdine aux "Spiegistes" lombards enragés, les assurant qu'il était dans leur intérêt de n'en parler ni au sein du Parlement ni dans la presse.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de ma haute considération.

Le Ministre de Suisse:

J. B. Pioda